

Ajustement technique de la liste des emplois permanents

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS	
Commission n°1	Validation du Vice-Président
séance du 6/06/05	favorable
Le 27/06/05	
séance du 16/06/05	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 012	1000 € /an

I. Création d'un poste d'agent technique

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mars 2005, un poste de catégorie C pour renforcer l'accueil a été créé.

Un recrutement a été organisé et le jury s'est réuni le 20 mai 2005.

La personne qui a été retenue pour occuper le poste de chargé d'accueil est une fonctionnaire territorial titulaire du grade d'agent technique, lauréate du concours d'adjoint administratif. Lors de son recrutement, elle va être nommée stagiaire et durant cette période détachée sur le grade d'adjoint administratif. Toutefois, juridiquement nous devons créer le poste d'agent technique afin de pouvoir la recruter. Ce poste sera supprimé lors de sa titularisation.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un poste d'agent technique.

II. Création d'un poste d'agent administratif

Suite à la mutation d'un agent, rédacteur territorial, au secrétariat général, un recrutement a été organisé et le jury s'est réuni le 25 février 2005.

La personne qui a été retenue pour occuper le poste d'assistante est une fonctionnaire territorial titulaire du grade d'agent administratif, lauréate du concours de rédacteur territorial. Lors de son recrutement, elle va être nommée stagiaire et durant cette période détachée sur le grade de rédacteur territorial. Toutefois, juridiquement nous devons créer le poste d'agent administratif afin de pouvoir la recruter, ce poste sera supprimé lors de sa titularisation.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un poste d'agent administratif.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président